

PROBLÉMATIQUE DE CONSOMMATION DES BIENS COLLECTIFS

Ahmed TOUIL

*Enseignant à la Faculté des sciences économiques et des sciences de
gestion Université de Tlemcen*

Il est généralement admis que le développement d'une nation a pour prémices le développement des infrastructures économiques et sociales et sociales. Cet ensemble d'infrastructures constitue ce que l'économie publique qualifie de biens collectifs. la production d'infrastructures suppose ainsi un interventionnisme étatique de plus en plus marqué en fonction de l'élargissement de la sphère des activités et de la croissance démographique. Or l'économie algérienne, en phase de récession et confrontée à des remboursements de sa dette extérieure, ne peut assumer ni assurer l'offre coûteuse de ce genre de biens combien nécessaires faut-il le noter. Quelle politique est-on en mesure d'initier dans de telles conditions ? Faut-il bloquer le développement en optant pour une consommation intensive qui étoufferait les comportements et conduirait à l'irrationalité tels que par exemple, pour être dans les cordes du croit démographique, cent élèves dans une classe de vingt cinq mètres carrés toutes les deux heures au détriment de la qualité des enseignements, deux cents automobiles chaque seconde par mètre carré de goudron ou bien encore une mairie pour un million d'habitants au pis aller du service rendu et de la sécurité dans ses diverses dimensions. Autrement dit, quelle rationalité peut-on espérer dans une économie en faillite ? D'autant plus que les indicateurs, comme instruments d'aide à la décision, sur les comportements réels font presque défaut.

Nous essayerons de répondre à ce questionnement en trois étapes : rappel de la définition des biens collectifs, l'identification des ambivalences

de l'économie algérienne par la réalité des chiffres et enfin essayer d'ébaucher quelques propositions sur la manière de penser les problèmes dans ces conditions.

I – LE BIEN ET LE SERVICE

Nous tentons, dans cette première partie, de revenir succinctement sur la notion de biens collectifs en précisant ce qui nous semble être ses limites.

Ce type de biens prend différents qualificatifs. Ils sont tantôt des biens collectifs, des services collectifs, des biens publics ou encore de biens bureaucratiques. Ils représentent, cependant, sous ces vocables variés, un même contenu servic*“iable”* (ou de servic*“iabilité”*) ⁽¹⁾ dirons-nous.

a – Pour tous les usagers...

Nous pouvons énoncer une définition qui englobe à peu près tous les vocables précédemment évoqués et caractérisant les biens publics de la manière suivante. Sont ainsi qualifiés tous les biens, ou produits et services au sens économique large, nécessaires à la vie, et à l'amélioration des conditions de vie, communautaire. Ils ne peuvent, en même temps et à la fois, être produits, principalement et essentiellement, que par la puissance publique et sont destinés à être consommés par tous les usagers envisagés ou occasionnels en même temps et ce durant le laps de temps relatif à leur durée de vie économique mais aussi et surtout physique.

Plus succinctement un bien public est destiné à être consommé conjointement et collectivement par tous les membres de la communauté.

Ainsi selon Bernard ⁽²⁾ “un bien collectif est un bien dont chacune des unités peut fournir ses services à plusieurs personnes à la fois” à l'opposé

-
1. serviciable : le mot n'existe pas mais on peut l'inventer pour l'appliquer aux choses afin d'en établir le parallèle avec l'adjectif serviable qui lui s'applique aux personnes
 2. se référer à l'article de Wolfelsperger A.

des biens privés qui font l'objet d'acquisition, d'appropriation et de consommation individuelle. Il en est de même quant à leur aspect production : les premiers ne peuvent être individualisés – à la limite ils ciblent certaines catégories sociales ou couches de la population : écoles, auspices, ... –, les seconds par contre ciblent des goûts plus personnalisés comme par exemple les productions sur commandes.

Toutefois certains biens privés, replacés dans un certain contexte, peuvent être considérés comme collectifs mais non publics puisque à l'intérieur d'un ménage par exemple constitué de plusieurs membres le bien (téléviseur, cuisinière, ...) une fois acquis, par le chef de ménage, sera consommé de manière collective. Ainsi se distingue, dans une certaine mesure et selon l'échelle de raisonnement, le bien collectif du bien public. Mais retenons pour le moment la conception macro-économique universelle et considérons les biens publics comme étant aussi les biens collectifs. Et approfondissons un peu ce qui les particularise et les distingue des autres biens.

b – et non pour tous les goûts

De par leur nature, et donc par leurs propriétés, ce type de bien présente des caractéristiques particulières tant du point de vue de leur consommation que de celui de leur production. En effet les biens publics se distinguent par :

- l'indivisibilité : qui relève de leur définition même mais avec une certaine nuance entre indivisibilité parfaite (armée, police, administration) et un certain degré d'indivisibilité correspondant à la population cible parmi la population totale ;

- le degré d'encombrement qui se mesure par le nombre d'utilisateurs potentiels et le temps écoulé entre les usages successifs effectués par un même individu ou le temps séparant le moment d'accès du premier utilisateur de celui de l'utilisateur marginal ;

- le degré d'exclusion qui est inhérent à la nature du service et/ou au prix monétaire que doit concéder l'utilisateur ;

- le degré de substituabilité qui rend les services équivalents. La substituabilité existe dès lors qu'un bien public, par exemple, lui est préféré

un bien privatif présentant une utilité meilleure - que cette utilité soit telle ou simplement supposée comme telle - par désir de rendre personnel et donc privatif l'équivalent du bien public. En réalité il n'y a pas de substituts aux services publics dans la mesure où ces substituts s'inscrivent dans un cadre public et viennent généralement compléter ou entrer en relation de dépendance avec le bien public déjà existant : sécurité, lampadaires et rues, santé.... La substituabilité n'est que par la volonté et le pouvoir de rendre divisible et personnel le bien indivisible et collectif ;

– un coût du processus de décision très important puisque la décision finale de leur offre, et donc de leur production, aura mobilisé toute une administration et aura pris assez de temps ⁽³⁾ pour y aboutir.

A ces importantes caractéristiques nous pouvons ajouter deux que nous considérons comme plus significatives à savoir :

– l'anonymat : les biens ou services publics sont destinés à la fois à l'ensemble des individus et à aucun en particulier tout en étant offerts par un agent anonyme l'État ;

– L'institutionnalité : la décision de leur production et donc de leur offre relève de la compétence de l'État ou de ses organes représentatifs ou encore d'agents supplétifs et agréés par l'État. L'exemple et le rôle des ONG, dont la naissance et l'existence doivent être nécessairement avalisées par les pouvoirs publics, est là pour rappeler que la substituabilité n'est pas libre et est souvent, à l'instar de l'offre étatique, institutionnelle : création privée de centres de bienfaisance, d'éducation et de culture, ou encore de culte, de santé et de médecine de manière permanente ou temporaire à l'image des secours internationaux intervenant, avec l'accord de l'État concerné ou d'institutions supranationales, sur les lieux des sinistres.

Cette définition ainsi que les interprétations qui en découlent notamment au niveau de l'économie publique sont empreintes d'insuffisances et de limites. Ces dernières proviennent du fait que l'allocation des ressources économiques pour la production d'un bien public

3. notamment le temps consacré à l'étude des différentes alternatives possibles

quelconque est analysée en termes de valeur liée à ce bien et à la population concernée par son offre alors qu'elle, l'analyse, devrait être menée en termes d'incidences, immédiates ou indirectes, valorisées dans le temps et dans l'espace ⁽⁴⁾ sur l'ensemble de la population.

c – aises des uns et des autres

L'économie publique trouve ses limites dans le fait qu'elle :

- repose sur des jugements de valeur et donc sur une rationalité plus que conditionnelle ⁽⁵⁾

- ne renseigne pas sur la quantité optimale à fournir Elle indique simplement que celle-ci est liée au budget et donc à un montant jugé le plus souvent comme étant juste le minimum à accorder⁽⁶⁾ ;

- ne signale pas que l'offre de biens publics outre sa contribution à la croissance de la productivité des facteurs de production contribue à faire diminuer l'aversion pour le risque de l'entrepreneur ⁽⁷⁾,

- ne spécifie ni ne montre que les unités d'un même bien sont utilisées différemment par les usagers. L'exemple du kilomètre de route illustre bien ce phénomène : cette unité ne présente pas la même utilité pour le touriste ou pour le transporteur ou encore pour celui qui se rend quotidiennement à son travail. Elle est par conséquent intégrée, selon la valeur que lui attribuera chacun des usagers, diversement dans les différentes fonctions et objectifs et ainsi l'unicité du tarif ne se justifie que difficilement.

4. ce qui étend le champ de portée du calcul économique traditionnel par un nouveau dimensionnement de celui-ci.

5. le désir du décideur public ne coïncide pas nécessairement avec les aspirations des électeurs comme c'est démontré dans plusieurs études concernant les choix collectifs.

6. dans le sens où c'est la répartition du budget qui détermine la quantité et non l'inverse. L'élu décide entre les alternatives en fonction de ce que lui permet le budget.

7. le développement des infrastructures contribue à l'intensification des échanges et fait diminuer par conséquent les surprises économiques et incite donc à l'investissement.

En outre nous noterons bien :

– qu'en réalité l'offre d'un service public profite toujours à l'ensemble des individus de la communauté. Même si elle n'améliore pas immédiatement la situation des uns elle ne la détériore pas non plus, par ailleurs, par simple jeu de l'allocation des ressources économiques. En effet l'effet encombrement joue dès lors qu'apparaît un bien de caractéristiques et de propriétés le distinguant du précédent et qu'une partie des usagers se reporte, en acceptant volontairement de payer un prix d'usage s'il le faut, sur ce nouveau service rendant ainsi «fluide» o l'utilisation de l'ancien. Par conséquent tous les usagers, de l'ancien ou du nouveau, voient leur situation améliorée. Chacun des groupes se voit bénéficier d'une certaine aisance dans l'utilisation. Autrement dit tout bien ou service public nouveau profite à tous ⁽⁸⁾ et ne peut en ce sens être considéré comme discriminant, pourvu que son coût d'offre ne soit pas celui de prestige, et ce même si des ressources sont allouées pour certaines infrastructures ciblant par exemple une certaine catégorie de population et pas pour d'autres destinées à l'ensemble de la société.

– que la date de disponibilité du bien fédère tout le processus décisionnel de son offre.

C'est donc à partir de cette précision et revue de la notion de biens collectifs que nous pouvons discuter de leur consommation. Une population nationale étant par définition hétérogène, à fortiori selon sa pyramide des âges, la consommation des biens publics ne peut être que problématique : quel tarif (variant de zéro au coût marginal de sa production) payera l'utilisateur et quel impôt financera sa production ⁽⁹⁾ Ce sont là les deux grands tracas, pour le décideur politique, concernant les biens ou services publics. Qu'en est-il au niveau de l'économie et de la communauté algérienne ?

8. la situation des uns et des autres étant améliorée par conséquent et en ce sens il y a dépassement du critère d'optimalité parétien.

9. tarif et impôt sont destinés à assurer la gestion et le renouvellement du service considéré.

II - LE DÉCOR

Il s'agit pour nous de décrire en quelque sorte l'effet de serre ⁽¹⁰⁾ sur l'économie algérienne et sur l'État qui tente de conjuguer trois modes d'intervention au présent : l'Etat-gendarme, l'Etat-keynésien et l'Etat-providence ⁽¹¹⁾.

Vouloir mener bataille sur tous ces fronts, économiques et sociaux, sans moyens conséquents mène nécessairement à l'incrédibilité et à l'incapacité de satisfaire au moins un des buts tracés. Cette politique ouvre, au contraire, la voie à ce que nous pouvons appelé les tiraillements entre gouffres financiers par tension et encombrement. C'est que l'économie algérienne, dans sa phase actuelle de recherche de ses équilibres et de sa stabilité, connaît et est marquée par des contradictions et contraintes qui créent son blocage. En effet les rendements négatifs des facteurs de la production induisent une incapacité de financement des divers projets économiques et sociaux. Par conséquent l'allocation des ressources, d'origine notamment inflationniste (expansion du crédit et de la masse monétaire) ou d'endettement (lignes de crédit du F.M.I. et de quelques pays européens solidaires de l'Algérie), se trouve porteuse d'ambivalences. Ces dernières font que l'économie algérienne ait des caractéristiques des plus spécifiques qui s'expriment sous forme d'une tension sur l'allocation des ressources économiques, dans quel (le) secteur ou branche et sous quelle forme agir, et d'un encombrement de plus en plus croissant au niveau de la consommation des biens/services publics. Tout choix d'une des alternatives possibles s'avérera très coûteux.

10. effet de serre dans le cas où plus les dépenses publiques sont importantes moins il y a de ressources et plus il est nécessaire d'accroître les dépenses et plus il devient difficile de disposer de ressources, par rendements négatifs interposés. C'est l'étouffement de l'économie.

11. chacune de ces fonctions est plus que primordiale étant donnés les niveaux des indicateurs de l'économie nationale.

a - L'envers

La particularité de l'économie algérienne apparaît dans le cadre de trois ambivalences qui chacune à son niveau traduit la complexité et l'inextricabilité du problème de l'allocation des ressources économiques. Toute politique économique initiée dans ces conditions ne peut être qu'inefficace puisqu'elle n'aura ni amélioré les conditions de production et de travail ni celles de vie de l'ensemble des citoyens.

Première ambivalence : les risques de la prime

L'opération économique logique consisterait à consommer et investir dans des proportions respectant la reproduction du capital et l'amélioration des conditions de vie mais...

Devant la faillite du secteur productif et l'augmentation du taux de chômage l'État est obligé d'entretenir l'économie, pour éviter la "crise exponentielle", par octroi de subventions et aides monétaires et/ou financières à l'ensemble des agents économiques ⁽¹²⁾. Par ailleurs l'État est toujours tenu d'élargir la sphère de la production des biens publics étant donné le degré d'encombrement qui caractérise leur consommation présente. Le problème est d'autant plus délicat qu'on ne saurait délaissier l'investissement brut au profit d'allocations monétaires et financières qui serviraient à assurer le fonctionnement ou à augmenter le pouvoir d'achat des agents économiques. En quelque sorte nous sommes en face de deux valeurs actuelles équivalentes (de subventions et d'investissement) qui ne laissent pas indifférent le décideur ni ne lui permettent d'opter pour, ou d'avantager, un domaine d'intervention par rapport à un autre au risque d'une implosion notamment d'ordre économique. Quelle que soit l'action/son taux de rendement, dans de telles conditions, sera nul ou négatif comparativement au taux d'intérêt ou d'emprunt élevé. Par conséquent aides et investissements connaîtront des montants toujours croissants : c'est l'effet tonneau des Danaïdes. Nécessairement les pouvoirs publics construisent, donc, des solutions, d'urgence et de conjoncture, qui finissent par devenir des contraintes permanentes et inflexibles à moyen - long terme.

12. allocations qui prennent les formes de filet social et assainissement des entreprises.

Deuxième ambivalence : le public privatif

Cette ambivalence met en rapport un État propriétaire et détenteur de moyens de production et un État collecteur de fonds par offre de biens publics. Autrement dit il existe un vis à vis entre un secteur productif public qui met en faillite son propriétaire et une tarification élevée, ce qui érode quelque peu la notion de "public", de l'offre des biens collectifs.

La propriété publique consiste en l'ensemble des entreprises économiques étatiques.

Par ce fait l'État détient, en grande partie, un capital privatif en ce sens où il est destiné à produire des biens privatifs. Une charge économique qui étend sa mission ⁽¹³⁾ au delà de l'exercice de son droit régalien ⁽¹⁴⁾ et de sa fonction de puissance républicaine qui consisterait en l'offre de biens publics.

D'autre part ce même État, chargé de produire et de gérer des biens publics, collecte des fonds qu'il ponctionne sur le revenu des agents économiques en leur vendant des services publics de plus en plus chers ⁽¹⁵⁾. Fonds qui seront utilisés en dépenses de fonctionnement et/ou en dépenses d'investissement d'expansion pour desserrer le degré d'encombrement. Mais cela ne peut être étant donnée l'existence et les effets de la première ambivalence.

Troisième ambivalence : la séquence infinie

Le croît démographique important nécessite, théoriquement, une croissance économique régulière. Ce qui n'est pas le cas. Et au contraire

-
13. ceci ne signifie nullement que l'État ne doit pas produire des biens privatifs ; au contraire à condition qu'il le fasse sans éroder les déterminants de la reproduction du capital et sans que les conséquences négatives ne soient réparées par l'impôt présent ou futur.
 14. par rapport au courant de pensée libérale. Il ne faut pas en déduire cependant que le capital productif de biens privatifs soit du seul ressort du secteur privé.
 15. par souci d'éviter le gaspillage des ressources et en même temps assurer des recettes publiques.

nous assistons parallèlement à l'augmentation de la population à une croissance continue et du déficit budgétaire et de la dette extérieure.

La faillite du secteur agricole en particulier fait que l'État, pour subvenir aux besoins alimentaires de sa population et même à ceux de ses cheptels, est obligé d'importer à grande quantité du blé. Or l'importation signifie consommation des revenus donc augmentation de l'incapacité de remboursement de la dette signifie augmentation du service de la dette signifie encore décroissance du taux d'investissement ou à la limite son maintien par plus d'endettement et d'inflation. Voilà une ambivalence qui met aux prises d'une part croissance démographique, et donc croissance des besoins, et d'autre part croissance du taux d'endettement par habitant (intertemporel et intergénérationnel) par suite de la continuité de la croissance de la dette, de l'inflation, du déficit budgétaire et donc de l'emprunt, de l'aléa du revenu dépendant du marché pétrolier et des rendements médiocres de l'économie.

Résultat : l'économie est placée dans la tourmente d'une équation à plusieurs variables connues mais concrètement difficile à résoudre. Les ambivalences identifiées pèsent lourdement sur la production et par voie de conséquence sur la consommation des biens/services publics. Pis encore elles laminent profondément les bases de la reproduction et de la production du capital.

b L'endroit

Il consiste en la réalité des chiffres. Ces chiffres, et la mise en rapport de certains d'entre eux, va mettre en lumière la faiblesse de la capacité d'actions des agents économiques. Ceci signifie, par ailleurs, que l'État ; affaibli lui aussi, doit accentuer davantage son interventionnisme.

1 - grandeurs de décadence

Le tableau qui suit met en exergue l'importance de certains ratios destinés aux fins de la vérification des ambivalences précédemment évoquées à travers l'évolution d'indicateurs caractéristiques de l'économie algérienne.

Les dépenses représentent bien entendu les dépenses publiques et font ressortir, parmi celles de fonctionnement, les rémunérations qui constituent l'essentiel du coût de l'offre des biens/services collectifs.

Les indicateurs (milliards de DA)

(source : recoupements opérés à partir des références citées en bibliographie)

variables/année	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Dépenses	477	566	589	888	941	966
– rémunération	116	134	188	213	260	270
– équipement	185	236	286	298	276	241
ippi % (1989)	230	290	340	382	425	500
ipc % (1989)	270	304	394	468	515	570
– revenus des ménages	805	958	1229	1461	1500	1560
– pouvoir d'achat	298	315	312	312	291	274
– croissance pouv. Achat	0, 5	0, 58	0,56	0,46	0,37	
Déficit budgétaire		89	148	64	7	180
PIB	1380	1473	1966	2495	2716	2781
Population	27, 6	28	28, 4	28, 8	29, 2	29, 4
Croît démog. moyen			0, 4	0, 4	0, 4	0, 2
PIB/population (1000 DA)	50,00	52,61	69,23	86,23	93,01	94,60
Ratio réel	18,52	17,31	17,57	18,51	18,06	16,60

Le PIB par habitant n'est qu'un simple indicateur théorique moyen et voile par conséquent une répartition inégale. Cependant exprimé en termes réels (pondéré par l'ipc) il reflète et recoupe l'évolution du pouvoir d'achat des ménages. Ainsi l'ensemble des agents économiques accuse une désépargne : phénomène économique qui ne peut être comblé qu'au prix d'une croissance du déficit budgétaire et/ou de celle de l'endettement extérieur.

ippi : indice des prix à la production industrielle.

ipc : indice des prix à la consommation.

L'accroissement réel de l'offre des biens collectifs sera considéré ici comme le volume des dépenses d'équipements (leur valeur courante pondérée par l'indice des prix à la Production industrielle) d'où une suite :

80, 4 81, 4 84, 1 78, 0 65, 0 48, 0

soit une croissance annuelle stagnante puis décroissante de manière rapide à l'instar de la décroissance du pouvoir d'achat des ménages

taux de croissance de l'offre

0, 01 0, 03 -0, 07 -0, 17 -0, 26

soit encore un taux pluriannuel de l'ordre de 0, 4029 ou encore - 40, 30%

D'autre part ramenées en valeur réelle les dépenses publiques, contrepartie de l'offre globale des biens et services, ont connu l'évolution suivante :

176, 67 186, 18 149, 49 189, 74 182, 72 169, 47

soit un taux de croissance sur la totalité de la période de l'ordre de - 0, 0407 ou -4, 1% environ.

Ainsi quel que soit l'angle d'approche la consommation des biens publics s'avère très contraignante.

2 - La sanction.

La consommation en tant que fonction de reproduction devient problématique pour les ménages. En effet leurs conditions d'accès aux biens et services sont tributaires :

- d'une part des revenus réels continuellement érodés,
- d'autre part d'une offre des biens ou services elle aussi décroissante.

Ainsi parallèlement et conjointement à la baisse de l'offre il y a baisse de la demande ⁽¹⁶⁾ dans une économie en train de se libéraliser complètement.

Les ménages se trouvent par conséquent doublement sanctionnés : par une détérioration du pouvoir d'achat, donc par une limitation

16. fonction dont les courbes sont parallèlement décroissantes chose, théoriquement, impossible dans une économie de type marchand.

d'accès aux différents produits, et par une frustrante offre des biens publics. Ces derniers deviennent de plus en plus coûteux. La partie fixe de leur consommation, puisque représentant le minimum nécessaire, met en jeu à la fois l'effet substitution, donc moins de biens privés, et l'effet revenu donc diminution de l'ensemble des biens acquis.

Le renchérissement des biens/services publics a en effet connu une montée en flèche non anticipée par les agents économiques lesquels se trouvent par conséquent confrontés à des chocs exogènes pour reprendre l'expression des nouveaux classiques. Ces surprises induiront, à court - moyen terme la perturbation des plans de décision et donc un effet déstabilisant et déséquilibrant tant du point de vue de la consommation qu'à celui de la production.

A titre illustratif les services collectifs, aux termes de l'indice des prix à la consommation base 100 année 1989, ont évolué comme suit :

Année	1993	1994	1995	1996	1997
Services					
– logement/charges	213	268	366	462	554
– santé	300	351	453	560	614
– transport/comm.	202	245	324	388	412
– éducation/culture	297	342	426	484	487

(source : collections statistiques n° 76)

soit une multiplication par cinq de leur niveau général des prix entre l'année de référence 1989 et l'année 1997. Si nous considérons, en outre, le désengagement total ou partiel, donc moins de soutien, de l'État et l'augmentation en parallèle, du taux de fiscalité nous pouvons déduire sans réserves que la multiplication, depuis 1997, est bien supérieure à ce chiffre. Cependant cette moyenne cache bien les évolutions "individuelles" des prix des biens considérés. C'est ainsi que, par exemple, l'eau- l'électricité -le gaz ont vu leur prix multiplié par 7, 5, les médicaments par 10, frais de scolarité par 11, 7, ...

Par ailleurs, étant donnés les ampleurs et de la dette et du déficit budgétaire, l'État ne peut, à court terme du moins, procéder à une

amélioration, en termes de quantité ou en termes de qualité, de cette offre.

Sur quels principes et quels fondements initier alors la politique économique ?

Pour l'école de l'offre, d'obédience libérale et qui par définition même s'inscrit à l'encontre de tout interventionnisme de type keynésien qu'elle considère comme déstabilisant, laisser faire et n'accorder ni aides ni subventions est la meilleure solution dans ces cas. En ce sens que dans un cadre d'économie de marché les initiatives individuelles sont toujours effectuées de manière rationnelle. Par conséquent l'État ne doit se consacrer qu'à l'offre de biens qui relèveraient de son autorité et puissance républicaines pour ne pas dire régaliennes.

III - LA CLEF

Dans le but de recherche de possibilités de solutions au problème de l'offre des biens/services collectifs la démarche à adopter consisterait en la définition du cadre de la sélection des variables de décision. En effet les variables d'états sont nombreuses par rapport à celles de comportement et donc de décision qui ne compromettraient pas l'équilibre économique-social.

Il s'agit, en l'occurrence, pour le décideur public de faire basculer les facteurs de blocage de l'économie en facteurs dynamisant la croissance économique.

En ce sens l'équation de l'offre des biens publics devrait intégrer parmi ses arguments des éléments à même de faciliter, de manière relative, sa résolution. La solution résiderait plutôt dans l'identification du bien à offrir (quand, pour qui, combien, rendement par rapport aux degrés d'exclusion et d'encombrement) que dans le budget disponible et ce qu'il permet, théoriquement, de fabriquer ou de produire. De fait que les paramètres quantité et date de mise à disposition soient en cohérence avec l'évolution des besoins économiques et sociaux. Par conséquent ils constitueraient les facteurs déterminants de la décision d'offre.

Pour ainsi dire la clef se trouve à l'intérieur, de la problématique de la consommation en général, plutôt que sous le paillason entendu comme découvert financier et endettement. Toute solution qui irait dans le sens du recours à l'emprunt hypothéquerait davantage le revenu des générations futures ⁽¹⁷⁾.

La recherche de solutions appropriées consisterait à faire asseoir la décision sur un certain nombre de critères d'ordre démographique, organisationnel et stratégique.

1 - De la pyramide des âges.

La population croît régulièrement selon un taux déterminé. Ce dernier modifie de manière continue le nombre de personnes par tranche d'âges. Ce qui fait varier la structure de la demande des biens/services publics selon le passage et l'importance d'une tranche de population d'un palier à un autre. En prenant en compte en outre la mobilité et la densité, dans le temps et dans l'espace, de la population l'infrastructure existante se trouve alors soit encombrée soit relativement désertée, du moins pour un laps de temps donné. Mais est-ce que la structure des biens collectifs, du moins pour certaines catégories d'entre eux, est-elle flexible, être modifiable en fonction de la variation spatio-temporelle de la population ? Une décision cohérente doit répondre de manière précise à ce processus de modification et non de manière grossière au risque de pénaliser, en ne respectant pas le critère d'optimalité, l'ensemble de la population.

2 - De la fonction taux de rendement

La rationalisation des dépenses publiques est à rechercher non dans le sens de plus d'austérité mais plutôt dans celui de plus d'utilité possible, en prenant en compte :

– bien entendu le premier critère celui de modification catégorielle de la population,

17. c'est dans de telles conditions que peuvent trouver écho les conclusions de l'économie de l'offre avec en moins les anticipations rationnelles à l'infini des agents économiques.

– la fonction du taux de rendement du bien offert. Un taux qui correspondrait, tout calcul économique fait, à un prix d'usage assurant la reproduction du projet. Sachant que la quantité à produire ne peut être déterminée avec précision elle devient, dans ces conditions, l'inconnue qui sera résolue par le niveau du taux de rendement espéré. Ce dernier prend alors la forme d'un indicateur synthétisant l'état de l'économie. En conséquence le coût sera imputé soit à l'usager, par l'instauration d'un tarif adéquat, soit à l'ensemble des membres de la communauté par l'instauration d'un impôt approprié ⁽¹⁸⁾.

3 - De la compétence et de la crédibilité

Elles relèvent de ce que nous pourrions appeler le management des administrations publiques.

Mieux gérer les dépenses publiques c'est surtout mieux "manager" les organes de l'administration publique. L'opération n'est pas du tout aisée, mais faisable à degrés variables, puisqu'elle exige en fait la réunion de deux conditions :

- faire appel aux compétences certaines et crédibles (non des ronds de cuir mais des mandatés pour mission) ;
- disposer d'une organisation, la régulation marchande aidant, dénuée de toute opacité bureaucratique. De par ce fait il lui serait facile de suivre et de contrôler, à tout moment, le cheminement des dépenses effectuées (en associant de plus en plus l'électeur et par voie de publication régulière des bilans).

Il est à noter que ces conditions ne peuvent être remplies que si par ailleurs les mentalités auront changé. Et que la volonté d'instauration d'un système "transparent" existe.

Or, pour que cela ait lieu il faut qu'il y ait développement d'infrastructures. Ceci déterminant cela il est tout à fait clair que l'on ne soit que sceptique à cet égard.

18. les principes et techniques guidant cela sont nombreux tel que par exemple le principe de taxation de K. Wicksell selon qui la combinaison service public-impôt soit socialement avantageuse (pour approfondissements se référer à l'article de J. Coleman cité en bibliographie).

CONCLUSION

La consommation est l'autre face de la production elle dépend donc des conditions de l'investissement. Cependant nous avons pu relever que la politique économique initiée jusqu'à présent, et par conséquent la gestion quotidienne, consiste seulement à colmater fissures et brèches. Alors que le champ économique algérien dispose de ressources importantes qu'il s'agit de vouloir et savoir mobiliser à bon escient. Ainsi consommation et production s'amélioreront.

Que diantre à cette économie libérale qui ne se dessine pas à l'horizon et qui pourtant dit-on dispose des solutions appropriées à nos maux ! Les ambivalences et les paradoxes ne font que se multiplier.

Il est clair pourtant que ces faits finiront par s'atténuer et desserrer quelque peu les contraintes qui pèsent sur la gestion et le fonctionnement normal de l'économie nationale. Pour peu que l'on sache toute l'importance à accorder à l'offre des biens/services collectifs et à l'emploi utile des moyens monétaires et financiers le développement peut être amorcé tout naturellement. C'est la montée de cette prise de conscience qui déterminera le moment de l'apparition de l'amélioration des états de la nature. Le moyen de régulation doit être trouvé, comme c'est la tendance actuelle un peu partout dans le monde réel ou celui des idées, en l'association de trois acteurs : un État keynésien fort, un marché marchand et un citoyen contribuant.

Investir est dit-on consommer plus et mieux plus tard. Il suffit d'y croire avec raison et bon sens économiques.

BIBLIOGRAPHIE

- Boursin, J.L. "de préférences individuelles aux choix collectifs" Economica, Paris 1995
- Cabannes, M. "la politique macroéconomique " Armand Colin, Paris, 1994

- Chiappori, P.A. “inégalité, efficacité et redistribution” in Problèmes Économiques n° 2319/2320 du 31 mars - 7 avril 1993.
 - Coleman, J. “ efficience et équité dans les procédures de choix collectifs” Problèmes économiques n° 2253 / 11 décembre 1991.
 - Combe, E “les contradicteurs du keynesianisme : de Friedman aux nouveaux classiques” in cahiers français n° 280 mars-avril 1997.
 - Commissariat général du Plan document de travail extrait “ quels principes de justice” reproduit dans Problèmes économiques n° 2319/2320 du 31 mars- 7 avril 1993.
 - Crozet, Y. “analyse économique de l'état” Armand Colin, Paris, 1997.
 - Geffe, X. “politique économique” Economica, 1991 Paris.
 - Lecaillon, J. “le rôle économique de l'état” revue Analyses de la SEDEIS repris dans Problèmes Economiques n° 2319/2320 du 31 mars - 7 avril 1993.
 - Weber, L. “ l'économie des dépenses publiques”, P.U.F, 1978, Paris.
 - Wolfelsperger, A. “ la théorie des biens collectifs” in Cahiers français n° 228/octobre- décembre 1986.
 - L'Algérie en quelques chiffres n° 27 / 1996 et n° 28 / 1997 ONS Alger
 - Publication de données statistiques du ministère de l'économie et du budget, Alger.
 - Collections statistiques n° 76 Série E 1997 ONS, Alger.
-